

Judit Takács

LES HOMOSEXUELS ET LE TRAVAIL FORCÉ DANS LA HONGRIE DE HORTHY¹

Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat

Faute de sources et de témoignages, et parce que ce domaine de recherche n'en est qu'à ses débuts, il existe fort peu d'informations sur les homosexuel.le.s au cours de la Seconde Guerre mondiale en Hongrie. Il est néanmoins possible de donner quelques éléments sur la sous-culture homosexuelle de Budapest de plus en plus visible jusqu'en 1940.

Pour ce qui est du contexte légal, il importe de souligner qu'entre 1878 et 1961 l'homosexualité masculine était criminalisée dans la catégorie de la « fornication contre nature ». Le début du ^{xx}e siècle fut pour la Hongrie l'« âge du dualisme » après le compromis austro-hongrois de 1867 marqué par une indépendance complète en matière de politique intérieure, mais un abandon de la souveraineté pour ce qui est de la politique étrangère et de l'armée². C'est à cette époque que Károly Csemegi, secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, créa le code pénal de 1878, dont l'article 241 faisait de la « fornication contre nature » – ou, littéralement de la « perversion contre nature » (*természet elleni fajtalanság*) dont la teneur était fort peu spécifiée – un acte illégal passible d'une peine pouvant aller jusqu'à un an de prison. Ce code pénal demeura en vigueur près d'un siècle : au cours de la Première Guerre mondiale, à la fin de laquelle l'empereur des Habsbourg abdiqua ; puis, en 1919, sous la Première République hongroise qui déboucha sur la première « expérience communiste » de

1. La recherche d'où sont tirés ces résultats a été financée par la bourse 105414 du Fonds hongrois de la recherche scientifique.

2. Zoltán Fonagy, « The Age of Dualism », in István-György Toth (dir.), *A Concise History of Hungary*, Budapest, Corvina-Osiris, 2005.

Hongrie sous la forme d'une république des soviets et d'une dictature du prolétariat ; suivit une contre-révolution à la fin de laquelle le régime de Horthy accéda au pouvoir. Le code de Csemegi était encore en vigueur en mars 1944, quand les Allemands occupèrent la Hongrie ; de même dans les années 1945-1948, quand la « démocratie hésitante » laissa place au régime communiste et tout au long des années 1950. La clause de fornication contre nature ne fut changée qu'en 1961, mettant fin aux poursuites en invoquant des arguments médicaux expliquant que l'homosexualité est un phénomène biologique que la loi ne saurait donc traiter comme un crime ; la peine maximale pour fornication contre nature avec un partenaire de moins de 20 ans ou pour scandale public fut alors fixée à trois ans de prison³. Tout en déclarant illicites les activités homosexuelles, la législation hongroise du XX^e siècle donna des bases suffisantes pour mettre en place un système étatique de contrôle social et de surveillance des homosexuels ou, plus précisément, des hommes qu'on pouvait soupçonner de l'être ou de se livrer à des actes homosexuels.

Budapest dans l'entre-deux-guerres

En 1926 parut en hongrois l'un des premiers livres entièrement consacrés aux aspects modernes du « problème homosexuel », resurgi subitement après la Grande Guerre comme phénomène de masse et « problème brûlant des temps modernes » qu'on ne saurait ignorer non plus en Hongrie. La rapide expansion de la vie homosexuelle, la « grande marée homosexuelle inondant Budapest⁴ », y était présentée comme un trait inhérent de l'urbanisation à grande échelle du monde et une évolution parallèle à celles qui transformaient Budapest en métropole de stature

3. En 1961 furent fixés des âges de consentement différents pour les relations hétérosexuelles et homosexuelles. Alors que l'âge du consentement pour les relations hétérosexuelles resta à 14 ans en 1961, il fut fixé à 20 ans pour les homosexuels puis à 18 ans entre 1978 et 2002. En 2002, à la suite d'un arrêt de la Cour constitutionnelle, fut introduit le même âge pour tous, 14 ans. Voir Judit Takács, *How to Put Equality into Practice?*, Budapest, New Mandate, 2007.

4. György Pál, *A homoszexuális probléma modern megvilágításban* [La question homosexuelle à l'aune de la modernité], Budapest, Mai Henrik és Fia Orvosi Könyvkiadó, 1926, p. 60.

mondiale. Dans les années 1920, suivant les estimations de l'auteur, la ville comptait plus de 10 000 uranistes⁵. Ils avaient divers lieux de rencontre : bains, saunas, mais aussi des quartiers du centre-ville qui devaient rester des rendez-vous plusieurs décennies durant.

En 1929, un groupe de journalistes et d'officiers de police publia un ouvrage en deux volumes sur la *Criminalité moderne*⁶, où les auteurs, suivant l'étiologie de Krafft-Ebing, distinguaient les formes d'homosexualité acquise et innée et observaient qu'au début de leur carrière homosexuelle les cas d'homosexualité acquise ne possédaient pas encore ce « don incroyable et inexplicable qui leur permet de se reconnaître ». Aussi poursuivaient-ils à tort des « hommes normaux » qui les « repoussaient naturellement », voire les dénonçaient à la police : « ces tentatives infructueuses les conduisent dans ces lieux bien connus » où se réunissent les « homosexuels aux inclinations pathologiques » : toilettes publiques, parcs, bains publics, où ils peuvent trouver des partenaires qui leur conviennent, mais aussi tomber entre les mains de maîtres chanteurs ou de prostitués⁷.

En 1933, un praticien de l'Institut royal de la santé publique de Hongrie publia une étude entièrement consacrée à la question de la prostitution homosexuelle masculine : pour la Hongrie, sa source était un dossier confidentiel de la police contenant une liste de 1 695 prostitués homosexuels. Y est défini comme prostitué un homme qui offre son corps au désir des autres pour un profit financier ou des avantages sociaux. Dans un cadre social où les activités homosexuelles « se heurtent aux vues morales dominantes, excitent le mépris ou la répulsion des hétérosexuels, et sont persécutées par l'État, prosrites par la religion et punissables au regard de la loi », fait cependant observer l'auteur, avoir un partenaire de même sexe reste un luxe réservé aux plus aisés⁸.

5. Inspiré du *Banquet* de Platon, ce mot a été forgé par le juriste allemand Karl Heinrich Ulrichs (1825-1895) dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

6. Gyula Turcsányi, *A modern bűnözés* [Un crime moderne], Budapest, Rozsnyai Károly Kiadása, 1929.

7. *Ibid.*, p. 121.

8. Jenő Szanto, « A homosexualitásról, különös tekintettel a budapesti viszonyokra » [L'homosexualité à Budapest], *Bőrgyógyászati, Urológiai és Venerológiai Szemle*, n° 3, 43, 1933, p. 3.

En 1934, le psychiatre et neurologue hongrois Zoltán Nemes-Nagy consacra tout un chapitre de ses études de pathologie sexuelle aux « Homosexuels à Budapest », soulignant que la capitale hongroise est la « première métropole du monde où l'on ait compilé des dossiers semi-officiels sur les homosexuels » depuis une quinzaine d'années. La police de Budapest disposait ainsi de données sur près de 5 000 hommes, dont les « homosexuels essentiellement passifs et ceux qui se livrent à une fornication contre nature par intérêt matériel⁹ ». Les données recueillies comprenaient les éléments suivants : nom, lieu et date de naissance, affiliation religieuse, statut conjugal, profession, adresse, lieu où la personne a été appréhendée, nationalité, connaissance des langues, nom féminin, inclination, compagnie, taille, façon de parler, yeux, bouche, nez, oreilles, visage, mains, cheveux, moustache, barbes, traits distinctifs, antécédents criminels ainsi que trois photographies¹⁰. L'auteur estimait à près de 15 000 le « nombre réel » d'homosexuels à Budapest ; la plupart ne seraient jamais détectés car appartenant à des « milieux aisés, faisant tout pour éviter la publicité et toute espèce de scandale public de nature à attirer l'attention de la police¹¹ ».

Dans les années 1930, Budapest devint une ville moderne à l'espace bien ordonné, caractérisée par des usages spécialisés de l'espace public, essentiellement dans l'intérêt de la grande bourgeoisie. Alors que pour la plupart des citoyens, la rencontre – culturelle et biographique – d'inconnus issus de mondes réels et symboliques précédemment distincts n'est qu'une conséquence inévitable de la vie dans une ville moderne, l'émergence d'un espace socio-psychologique unique dans le domaine public imprime une dynamique jusque-là inconnue à la vie homosexuelle. Dans de grandes villes comme Budapest avec des lieux de rencontre notoires et des formes de comportement décodables, les personnes attirées par des partenaires du même sexe pouvaient se fondre dans la masse des inconnus et essayer de se conduire en homosexuels, et pas simplement se contenter de l'être. Les listes officielles ou semi-officielles d'homosexuels compilées à Budapest au moins depuis le début des années 1920 prouvent que le désir de même sexe était tout à la fois socialement reconnu et méconnu

9. Zoltán Nemes-Nagy, *Katasztrófák a szerelmi életben* [Les catastrophes aiment la vie], vol. 2. *Sexualpathológiai tanulmányok*, Budapest, Aesculap Kiadás, 1934, p. 73.

10. *Ibid.*, p. 73-74.

11. *Ibid.*, p. 73.

dès la première moitié du XX^e siècle et qu'il en alla de même pendant la majeure partie du siècle.

Un document de 1942 a dernièrement été exhumé des Archives de guerre hongroises¹² (*Hadtörténelmi Levéltár*), enrichissant les éléments historiques encore trop rares indiquant qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale les homosexuels furent aussi en Hongrie la cible d'un contrôle de l'État qui mettrait leur vie en danger : il s'agit d'une liste de 992 homosexuels prétendus annexée à la correspondance entre le Centre de la Sécurité d'État et le ministre de la Défense – la question étant de savoir si l'on pouvait les astreindre au travail forcé dans le cadre du service du travail en temps de guerre.

Le service du travail de Horthy

Le service du travail en temps de guerre est un phénomène propre au régime de Miklós Horthy, régent du royaume de Hongrie entre 1920 et 1944 – une période de l'histoire hongroise souvent décrite comme un royaume sans roi, dirigé par un amiral sans flotte dans un pays sans côtes. L'obligation du service du travail en lien avec la défense intérieure (*honvédelmi munkakötelezettség*) fut initialement introduite par la loi n° 2 de 1939 sur la défense intérieure. Selon Randolph Braham, auteur de recherches approfondies sur la question,

le service du travail hongrois fut conçu dans le cadre de la politique antisémite des gouvernements hongrois en lien avec le III^e Reich. Le système fut instauré en 1939 quand les relations politiques, diplomatiques et économiques de la Hongrie avec l'Allemagne portèrent les premiers fruits de ses ambitions révisionnistes. Les Juifs de Hongrie furent alors définis suivant des critères raciaux et dépouillés de nombre de leurs droits civils, économiques et humains. Dès sa première phase de mise en œuvre, de juillet 1939 à avril 1941, ce système fut discriminatoire. Même si les hommes astreints au service du travail étaient habilités à porter l'uniforme de l'armée au

12. Document original des Archives de guerre hongroises (*Hadtörténelmi Levéltár*) : HM 68763/Eln.1b. – 1942.

travail, ils étaient jugés peu fiables, et interdiction leur était faite de porter des armes¹³.

Le décret 69059/1942 du ministre de la Défense étendit le champ de la loi à tous les hommes juifs âgés de 18 à 48 ans :

Début 1942, les officiers juifs furent privés de leurs grades, et les hommes astreints au service du travail furent contraints de porter non seulement leurs habits et souliers personnels mais aussi une étoile jaune ou un brassard blanc qui en faisaient des cibles de brutalités toutes désignées. Le traitement des hommes variait d'une compagnie à l'autre au gré de l'attitude des commandants. En général, cependant, les Juifs astreints au travail obligatoire étaient traités en parias et malmenés par les officiers et gardes chrétiens [...]. Leur vie quotidienne n'était pas foncièrement différente de celle des Juifs qui croupissaient dans les camps de concentration allemands. Comme les victimes de ces camps, ils subissaient souvent des traitements punitifs de la part des officiers et des gardes, se voyaient privés de leurs biens et de la satisfaction de leurs besoins fondamentaux (abri convenable, nourriture, soins de santé) et soumis à des tortures inimaginables. Des milliers et des milliers furent exécutés sur un ordre ou un caprice de soldats allemands et hongrois sadiques. De plus, beaucoup d'hommes astreints au travail finirent dans des camps de concentration allemands après avoir été libérés du service ou des suites de leur retrait du front¹⁴.

13. Randolph L. Braham, « The Hungarian Labor System (1939-1945): an Overview », in *Forced and Slave Labor in Nazi-Dominated Europe: Symposium Presentations*, Washington DC, Center for Advanced Holocaust Studies, United States Holocaust Memorial Museum, 2004, p. 59. Pour plus de détails sur le service du travail obligatoire en Hongrie, voir Randolph L. Braham, *The Hungarian Labor Service System, 1939-1945*, Boulder, East European Monographs, 1977. Pour une étude fouillée de la politique antisémite du gouvernement hongrois dans la première moitié du XX^e siècle, voir László Karsai, « A magyarországi zsidótörvények és –rendeletek » [Lois et décrets antisémites en Hongrie], in Judit Molnár (éd.), *A holokaust Magyarországon európai perspektívában*, Budapest, Balassi Kiadó, 2005.

14. Randolph L. Braham, « The Hungarian... » (note 13), p. 59-60.

L'objectif du service du travail en temps de guerre était d'écarter du service militaire les éléments politiquement peu fiables – essentiellement les Juifs, mais aussi les communistes et les membres de groupes ethniques non magyars – tout en les forçant à participer à l'effort de guerre. C'est ainsi qu'entra en vigueur le service du travail en lien avec la défense intérieure non armée, lequel se solda par la mort de milliers de travailleurs forcés envoyés sur le front sans matériel ni provisions suffisants.

Constituée de quatre lettres, avec en pièces jointes deux listes, la correspondance commença le 7 novembre 1942 par une proposition du Centre de la Sécurité d'État, au sein du ministère des Affaires intérieures, à l'intention du ministre de la Défense¹⁵:

S'il vous plaît, mobilisez dans le service du travail lié à la défense intérieure les homosexuels, peu fiables au regard de la morale publique, vivant sur le territoire de la capitale Budapest et dont le nom figure sur la liste ci-jointe. Merci de nous informer de la décision de Votre Honneur¹⁶.

Le même jour, la demande du Centre de la Sécurité d'État fut transmise pour discussion *pro domo* au sein du ministère de la Défense. La lettre était ainsi formulée:

Le ministère des Affaires intérieures, plus précisément le Centre de la Sécurité d'État, demande que les homosexuels officiellement enregistrés, domiciliés à Budapest, soient appelés dans les rangs du service du travail en lien avec la défense intérieure.

S'agissant de cette demande, le département de l'organisation militaire et de la mobilisation présenta les arguments suivants:

Selon la loi n° 2 de 1939, les individus aptes du fait de leur activité ou de leur éducation peuvent être employés pour la défense intérieure. Tout le monde devrait être employé au mieux pour servir l'intérêt

15. Le Centre de la Sécurité d'État fut créé en 1942 au sein du ministère des Affaires intérieures.

16. HM 68763/Eln.1b. – 1942.

de la défense intérieure. [...] Il n'existe [donc] aucune possibilité de mobiliser ces gens [les homosexuels] pour le service du travail de la défense intérieure. Le département a aussi envisagé la possibilité de les mobiliser dans l'armée [en tenant compte du fait que] des individus précédemment nuisibles à la société (prisonniers, détenus) ont été divisés en deux groupes : ceux qui sont fiables et ceux qui ne le sont pas au vu de [leur] loyauté nationale. Les membres du premier groupe ont été affectés au service actif, les autres employés dans des compagnies de travail spéciales [...]. De l'avis du département [cependant], ces gens ne sauraient être rangés dans la catégorie des éléments peu fiables pour ce qui est de leur loyauté nationale, et devraient donc être affectés au service militaire actif, ce qui n'est aucunement une solution souhaitable. Malgré tout, les personnes dont le nom figure sur la pièce jointe devraient être divisées en différents groupes :

- a) Juifs,
- b) non-Juifs,
- c) ceux qui ont accompli leur service militaire,
- d) ceux qui ont été enrôlés,
- e) ceux qui n'ont pas effectué leur service militaire,
- f) ceux qui ont été exemptés de la conscription du fait de leur âge.

Nous devrions donc suivre une procédure différente dans chaque cas. Reste que la pièce jointe ne comporte pas les éléments nécessaires [pour les classer dans ces différentes catégories].

[Bref, sur la base de ce qui précède], il ne serait pas souhaitable de rechercher des solutions dans la ligne militaire : ce problème exige une solution de police (administrative) explicite car il n'existe aucun espoir de changer le caractère de ces individus névrosés et dégénérés.

Le même document notait

une tendance croissante à faire un usage militaire de la lie de la population, alors que cette procédure ne manquerait pas de froisser la sensibilité des individus irréprochables qui participent à la guerre, voyant que le service sous les drapeaux acquiert un caractère essentiellement punitif.

Dans un commentaire manuscrit, un lieutenant évoqua la possibilité de réunir les homosexuels dans des compagnies de travail spéciales déployées hors des frontières; « dans ce cas », toutefois, « ils entreraient dans la même catégorie que les éléments peu fiables au regard de leur loyauté nationale ». Dès lors la question se pose : « Serait-il utile de rassembler tous ces hommes et de les amener à se connaître mieux ? Ce n'est certainement pas ce que je conseillerais¹⁷. »

Le 11 novembre 1942, cependant, le ministre de la Défense reçut une nouvelle lettre brève du Centre de la Sécurité d'État réclamant pour 184 autres hommes un sort semblable à celui des 810 prétendus homosexuels dont la liste avait été envoyée le 7 novembre. Les deux listes contenaient au total les noms de 992 hommes, indiquant lieu et date de naissance, confession religieuse, situation de famille, profession, prénom du père – ou indication en cas d'enfant illégitime –, nom de la mère et adresse – la dernière connue, si possible. Les renseignements sur deux autres hommes manquent parce que la partie les concernant a été découpée aux ciseaux « sur la base d'une conversation avec le commissaire en chef », précise en marge une note manuscrite.

992 prétendus homosexuels

La plupart des prétendus homosexuels répertoriés approchaient la trentaine – leur âge variait de 16 à 48 ans, pour une moyenne de 29 ans – et exerçaient des métiers manuels – quelque 160 étaient ouvriers agricoles et autour de 80 travaillaient dans le commerce – ; il n'y avait que fort peu d'intellectuels ou d'artistes parmi eux – 3 comédiens, 8 musiciens et 1 journaliste. Sur les 992, 29 étaient mariés, 46 étaient des enfants illégitimes et 37 étaient domiciliés en prison. Pour ce qui est de l'affiliation religieuse, il y avait 629 catholiques romains, 167 juifs, 127 calvinistes, 24 évangéliques et 19 catholiques-grecs – conformément à la division confessionnelle de la population budapestoise au début des années 1940¹⁸.

17. Document original des Archives de guerre hongroises (*Hadtörténelmi Levéltár*) : HM 68763/Eln.1b. – 1942.

18. Je tiens à remercier Péter Tibor Nagy d'avoir partagé avec moi ces données tirées d'un annuaire statistique contemporain (*Budapest székesfőváros statisztikai évkönyve 1944-1946*).

On ne saurait établir l'origine de ces listes, mais on peut supposer qu'elles venaient des dossiers de la police. L'expression « homosexuels officiellement enregistrés » employée dans cette correspondance étaye cette supposition.

La dernière pièce de cette correspondance, telle qu'elle nous est parvenue, est sans doute un projet de réponse du 3 décembre 1942 du ministre de la Défense à son homologue de l'Intérieur : « Il m'est impossible de suivre la recommandation de Votre Honneur et d'accueillir ces homosexuels dans l'armée. »

À ce jour, ce sont les seules pièces connues qui établissent un lien entre l'histoire de l'homosexualité en Hongrie et la Shoah, et ce lien n'est pas très solide. En dehors des archives de la justice criminelle, il n'existe donc pas de données historiques permettant de découvrir ce qu'il est advenu au cours des années 1940 aux homosexuels en général et aux 992 Budapestois dont nous avons la liste. Malheureusement, la plupart des dossiers de justice du temps de guerre ne sont plus accessibles ; pour les années 1938-1951, par exemple, les archives municipales de Budapest ne conservent que cinq dossiers de fornication contre nature, alors que, suivant les registres, il devrait y en avoir bien davantage de la fin des années 1930 et des années 1940. La plupart ont dû disparaître après la guerre. De plus, les Archives nationales de Hongrie comptent fort peu de dossiers d'affaires criminelles où la loi sur la souillure de la race – loi XV de 1941 imposant la ségrégation raciale dans les relations intimes, notamment entre Juifs et non-Juifs – a été appliquée à des cas de fornication contre nature. Un de ces dossiers nous renseigne sur un cas de souillure raciale de 1943 concernant un Juif de 59 ans qui paya un garçon de 17 ans pour une fellation, fut accusé de fornication contre nature et condamné à une peine de prison¹⁹.

Dresser des « inventaires homosexuels » répertoriant les victimes de chantage en puissance que l'on pouvait convaincre ou contraindre de se faire informateurs faisait partie du travail régulier de la police dans les zones urbaines et notamment à Budapest au moins depuis les

19. Je tiens à remercier Gábor Szegedi d'avoir attiré mon attention sur ces cas et sur les United States Holocaust Memorial Museum Archives, où l'on peut consulter un index des dossiers personnels du ministère hongrois des Affaires intérieures (1939-1944) : http://collections.ushmm.org/findingaids/RG-39.008M_01_fnd_hu.pdf.

années 1920²⁰. On trouve aussi des échos de ces pratiques dans les dossiers des Archives historiques de la Sécurité d'État hongroise (ÁBTL – *Állambiztonsági Szolgálatok Történeti Levéltára*), où l'on a pu par exemple retrouver la trace de l'un des prétendus homosexuels figurant sur les listes de 1942.

L'homme en question est journaliste – le seul de la liste de 1942. De manière peut-être surprenante, il figure dans les dossiers de la police secrète socialiste sous le nom de code « Urbán », recruté en 1959 comme informateur de police sur la base de « convictions patriotiques ». Toutefois, les « dossiers Urbán » de la police secrète ne contiennent aucun renseignement susceptible de nous indiquer comment son nom se retrouva sur la liste d'homosexuels établie par le ministère des Affaires intérieures en 1942. De fait, il semble que la police secrète socialiste n'ait rien su de cet aspect de sa vie – en lien avec la liste des homosexuels. En même temps, un autre rapport de la police secrète de 1959 nous apprend qu'il perdit sa place de journaliste en 1940 parce que Juif et, toujours à ce titre, fut astreint en 1942 au service du travail en lien avec la défense intérieure. D'après les documents de la police secrète déposés aux ÁBTL, le principal travail d'« Urbán » en tant qu'informateur était de donner des renseignements sur ses collègues journalistes et ses contacts occidentaux depuis Vienne. Il s'acquitta de sa tâche avec un succès variable jusqu'en 1973 ; démasqué, il s'installa alors en Australie. Toutefois, c'est une autre histoire à raconter quand on étudie comment des gens pouvaient être convaincus ou forcés de se faire mouchards dans un régime socialiste.

Quand bien même on manque d'informations sur le « mode de vie homosexuel²¹ » en Hongrie dans la première moitié du XX^e siècle, à partir de données historiques relatives aux éléments de la vie homosexuelle avant la Seconde Guerre mondiale, on peut considérer Budapest comme une ville spatialement ordonnée et caractérisée par un usage spécialisé de l'espace public²² : un genre d'espace socio-psychologique typiquement

20. Judit Takács, « Queering Budapest », in Jennifer V. Evans et Matt Cook (dir.), *Queer Cities, Queer Cultures: Europe since 1945*, Londres, Bloomsbury, 2014.

21. Henning Bech, *When Men Meet: Homosexuality and Modernity*, Oxford, Polity Press, 1997.

22. Lyn H. Lofland, *A World of Strangers: Order and Action in Urban Public Space*, New York, Basic Books, 1973.

moderne, où l'on pouvait s'immerger dans le monde des inconnus et non seulement être homosexuel mais aussi agir en homosexuel. Avec ses lieux de rencontre consacrés et des formes de conduite décodables, la ville de Budapest avant-guerre semblait pouvoir insuffler une dynamique nouvelle à la vie homosexuelle. Comme on a pu le voir, il n'est pas trop difficile de trouver des preuves empiriques d'une sous-culture homosexuelle à moitié secrète, notamment par le système de surveillance mis en place pour la contrôler. La législation hongroise de 1878 rendit non seulement l'homosexualité illicite, mais donna à l'État les outils nécessaires à un système de contrôle social des individus se livrant à des actes considérés immoraux.

Cette étude a présenté des éléments historiques sur l'existence de deux listes hongroises de 992 prétendus homosexuels. Elles furent établies en 1942 pour les besoins de l'État dans le cadre du service du travail propre au régime Horthy. Malheureusement, on ne dispose pas d'éléments pour savoir ce qu'il advint dans les années 1940 de ces homosexuels. Il est clair qu'à la fin de 1942 le ministère de la Défense rejeta la demande du Centre de la Sécurité d'État au ministère de l'Intérieur d'astreindre au travail forcé les homosexuels de Budapest répertoriés. En revanche, le sort des 992 hommes dont le nom figurait sur ces listes demeure incertain. D'autres recherches seraient nécessaires pour en savoir davantage sur le sort des homosexuels hongrois durant la guerre, mais aussi avant et après. Par ailleurs, l'ampleur et la durabilité même de la surveillance hongroise des homosexuels devraient inciter à étudier également ce sujet dans le cadre plus large de l'Europe centrale et orientale.